



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1038

16 janvier 2012

- Les enjeux de la reconstruction, deux ans après le séisme
- Souvenir, recueillement et mobilisation autour du 12 janvier
- Aux frontières de l'autonomie avec le campus de Limonade
- Amendement de la Constitution : Levée de boucliers au Plateau Central

## >> Les enjeux de la reconstruction, deux ans après le séisme

Des structures pertinentes d'habitat, de santé et globalement de protection civile face aux situations d'urgence ne sont pas encore effectives, deux années après le tremblement de terre qui a fait plus de 300 000 morts en Haïti.

En cette date du 12 janvier 2012, plus de 500 000 personnes vivent toujours sous des tentes de fortune. Les initiatives d'abris sociaux durables ont été plutôt très sectorielles, au profit de quelques milliers de familles déplacées, malgré les revendications sans cesse renouvelées en faveur du respect du droit au logement. Des opérations d'expulsion forcée des camps ont jalonné 2010 et 2011.

Les plans d'aménagement, dans des conditions décentes, des quartiers détruits ou affectés dans le tremblement de terre ne sont pas connus, ni partagés avec les potentiels bénéficiaires et autres habitants.

Le processus de reconstruction d'Haïti a échoué parce qu'il s'est basé sur l'exclusion, considère la plateforme des organisations haïtiennes de défense des droits humains. « Vingt-quatre mois après le séisme la situation des gens paraît inquiétante. La dignité des personnes n'est pas respectée. Malgré l'annonce de grosses sommes d'argent pour appuyer le processus de la reconstruction du pays, les résultats ne sont pas satisfaisants », soutient Antonal Mortimé, secrétaire exécutif de cette plateforme. Beaucoup de cas de violation de droits humains, y compris des viols et autres agressions, ont été enregistrés dans les camps. Malgré quelques avancées, environ 400 000 enfants sont aujourd'hui en danger, indique un rapport de UNICEF-Haïti.

Les structures étatiques laissent entrevoir des « lacunes et insuffisances », ce qui fait que le pays reste nécessiteux « d'un besoin fort, inconditionnel pour surmonter les défis », explique Françoise Gruloos-Ackermans, représentante de l'Unicef en Haïti.

Quant au système de santé, il peine à se réorganiser alors que beaucoup d'Haïtiens ne peuvent pas encore avoir accès aux soins d'urgence, estime Médecins Sans Frontières. (MSF)

« Une partie des structures de santé de la capitale a disparu le 12 janvier 2010 alors qu'elles n'étaient déjà pas suffisantes ni totalement opérationnelles. Le tremblement de terre a, en effet, révélé les carences du système sanitaire et exacerbé ses insuffisances », indique Gérard Bedock, chef de mission MSF en Haïti, aux yeux de qui le processus de reconstruction risque d'être très long.

Pour sa part, l'organisation Médecins du Monde (MDM) plaide pour la gratuité de soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, « premier pas vers un système de santé équitable ».

« L'Etat haïtien et ses bailleurs internationaux doivent rapidement dégager les ressources nécessaires au financement des politiques d'accès gratuit aux soins pour les plus vulnérables », préconise l'organisation qui souhaite un cadre légal pour appuyer cette décision une fois adoptée.

Les familles sinistrées dénoncent les conditions de vie effroyables, qu'elles subissent depuis deux ans, les opérations de relocalisation officielles ainsi que l'absence de transparence dans les actions conduites à travers la « Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH).

Elles souhaitent la mise en place de structures de protection civile, capables de faire face aux éventuelles situations d'urgence. Elles espèrent également des actions de suivi systématique sur l'application des normes requises en matière de construction parasismique, comme la vérification de la qualité des matériaux de construction ainsi que des initiatives de sensibilisation permanentes autour des aléas sismiques sur le territoire national.

## >> Souvenir, recueillement et mobilisation autour du 12 janvier

Le deuxième anniversaire du tremblement de terre, ce 12 janvier 2012, a donné lieu à toute une série de manifestations de souvenir et de recueillement.

En plus d'une journée décrétée fériée, le jeudi 12 janvier 2012, pour les écoles, le commerce, l'administration publique, les bureaux et autres services divers, l'agenda officiel fait état du lancement des opérations de relocalisation des personnes déplacées qui résident encore au Champ de Mars, la plus grande place publique de la capitale transformée en camp autour des ruines du palais présidentiel depuis janvier 2010.

Une campagne de communication sur les normes de construction et une feuille de route pour la réduction du risque sismique dans le cadre des activités du système national de gestion des risques et désastres (SNGRD) a été lancé.

## >> Aux frontières de l'autonomie avec le campus de Limonade

Un débat très animé mobilise le milieu universitaire, depuis fin décembre 2011, sur la gestion future du campus de Limonade (Nord), établi sur 60 hectares de terrain de l'Université d'Etat d'Haïti, avec des fonds fournis par la République Dominicaine.

Les deux présidents de l'île, Michel Joseph Martelly d'Haïti et Leonel Fernandez Reyna de la République Dominicaine, ont une inauguration symbolique du campus de Limonade, ce 12 janvier 2012.

Un des points en discussion repose sur la définition des axes d'orientation académique de cette branche régionale de l'université d'Etat d'Haïti, qui ne sont pas encore connus. Dans cette perspective, un comité de suivi a été constitué, le 6 janvier 2012, à l'issue d'un colloque tenu à la faculté de droit et des sciences économiques du Cap-Haïtien, à l'initiative d'une organisation d'étudiants dénommée Union des étudiants du Nord pour le progrès d'Haïti.

## >> Amendement de la Constitution : Levée de boucliers au Plateau Central

Une éventuelle publication d'un nouveau texte corrigé de l'amendement de la Constitution de 1987 n'est pas bien vue dans le Plateau Central.

Le directeur exécutif du Mouvement des paysans de Papaye, Chavannes Jean Baptiste, demande au gouvernement Martelly/Conille de ne pas publier l'amendement qui constitue, selon lui, une pierre d'achoppement pour l'avancement du peuple haïtien.

« On veut nous imposer une Constitution taillée sur mesure pour s'accaparer de la terre que nos ancêtres nous ont léguée au prix de leur sang. Cet amendement consacrerait tout simplement la perte de notre indépendance », avance Jean Baptiste.

Dans une déclaration, signée la semaine dernière au centre de formation des cadres paysans à Papaye (localité de Hinche), les délégués de l'organisation « Tèt kole ti peyizan ayisyen », la coordination régionale des organisations du Sud-Est (Croze) et du

Une exposition consacrée aux victimes du tremblement de terre au musée du panthéon national haïtien (MUPANAH) a été aussi inaugurée.

Parallèlement, le conseil consultatif présidentiel pour le développement économique et les investissements a présenté des projets visant notamment la création d'emplois.

Entre-temps, plusieurs organisations de défense de droits humains commémoreront, à leur manière, la date symbolique du 12 janvier.

A côté de manifestations de plaidoyer sur le droit au logement, des marches ont eulieu dans des quartiers de la capitale où des fosses communes ont été établies pour les personnes décédées du tremblement de terre. Des activités de recueillement ont jalonné toute la journée du 12 janvier 2012.

“Université nationale autonome du Roi Henri Christophe : vision, enjeux et perspectives “ a été le thème du colloque, qui a réuni plusieurs professeurs d'université, notamment de l'UEH, des élus locaux et des étudiants.

Le colloque du 6 janvier 2012 s'inscrit dans une dynamique d'échanges, de partage d'expériences, de visions et d'implication de la population dans la mise en place d'une institution appelée à agir durablement sur le devenir régional, selon les organisateurs.

Des points de vue divergents opposent, depuis quelques semaines, différents acteurs concernés, parmi lesquels le rectorat de l'UEH, sur l'entité qui devra gérer le campus de Limonade, site d'ailleurs choisi par le rectorat de l'université d'Etat d'Haïti.

Dans deux pétitions transmises à AlterPresse à la fin de l'année de 2011, des intellectuels et professionnels principalement du Nord, se prononcent pour une administration indépendante de l'UEH au campus de Limonade, tandis que des étudiants du Nord ont une position contraire.

mouvement national du congrès de Papaye indiquent qu'elles ne reconnaîtront pas cette version amendée de la Constitution si elle est publiée.

Ces organisations accusent en même temps le Club de Madrid d'avoir exigé du gouvernement la publication de l'amendement constitutionnel.

Lors d'une réunion avec des membres d'une mission du Club de Madrid en Haïti en décembre 2011, Michel Martelly a promis d'« avancer » sur la question de l'amendement.

Toute publication de la déclaration d'amendement est absurde, déclare le coordonateur du bureau d'assistance légale à Hinche, Lereste Jean Baptiste, se référant à l'article 284-4 de l'actuelle Constitution, selon lequel aucun amendement à ce texte ne doit porter atteinte au caractère démocratique et républicain de l'Etat.